

Guide de candidature

Démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

pour l'obtention de l'attestation d'études collégiales (AEC)
 Intégration à la profession de technologue en radiodiagnostic
 (CLE.00)



Compétences du programme	p.2
Objectifs et durée de la démarche	p.2
Durée de la démarche	P.3
Conditions d'admission	p.3
Étapes de la démarche	p.4
Frais	p.6

Compétences du programme d'études

AEC Intégration à la profession de technologue en radiodiagnostic

Démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

Code de la compétence	Titre de la compétence
AF68	Analyser la profession au Québec (Cours complet à suivre : 142-254-AH Systèmes professionnel et de la santé au Québec)
AF69	Prodiguer des soins en radiodiagnostic
AF70	Interagir en milieu professionnel
AF71 a)	Effectuer des examens radiographiques (planifier des examens, critiquer des images)
AF71 b)	Effectuer des examens radiographiques – Stage de 50 heures
AF72	Effectuer des examens radioscopiques – Stage de 35 heures
AF73	Effectuer des examens tomодensitométriques – Stage de 35 heures
AF74	Collaborer à la réalisation d'examens en résonance magnétique

Objectifs de la démarche

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche qui reconnaît votre scolarité antérieure et valorise votre expérience de travail pour vous permettre d'obtenir un diplôme lié à votre domaine de compétence. Dans ce programme, elle vise à préparer les candidats à passer avec succès l'examen d'entrée à la profession de Technologue en radiodiagnostic, auprès de l'OTIMROEPMQ.

Une équipe RAC à votre service

- votre démarche est supervisée par une conseillère pédagogique RAC;
- votre cheminement scolaire est encadré par une aide pédagogique individuelle RAC;
- les activités d'évaluation et de formation manquante sont assurées par une équipe d'enseignants expérimentés.

Durée de la démarche

1. L'ensemble des étapes et activités de la démarche est d'une durée de 6 à 8 mois.
2. Elle conduit à l'obtention du droit de passer l'examen d'entrée à la profession de l'OTIMROEPMQ, qui se déroule deux fois par année; en juin et en novembre.
3. Pour les démarches qui débutent à la session d'automne, il est possible de passer l'examen en juin, et pour celles débutant à la session d'hiver, l'examen ciblé est celui de novembre.

Conditions d'admission

1. Est admissible à ce programme conduisant à une AEC, la personne qui possède une formation jugée suffisante par l'OTIMROEPMQ.
2. Avoir la citoyenneté canadienne ou être résident permanent, et dans les deux cas avoir le statut de résident du Québec (né au Québec, détenteur d'un Certificat de Sélection du Québec (CSQ)) ou de réfugié avec le CSQ.
3. Satisfaire, le cas échéant, à certaines conditions particulières d'admission déterminées par règlement du Collège, dont les trois (3) suivantes :
 - Démontrer une connaissance suffisante de la langue française, notamment en réussissant, lorsque la formation jugée suffisante a été réalisée hors Québec ou au Québec dans une autre langue que le français, le test d'appréciation du français administré par le Collège;
 - S'inscrire aux cours préalables ou aux cours d'appoint prescrits par le Collège avant de pouvoir s'inscrire aux cours du programme auxquels s'appliquent les cours préalables. Dans certains cas, le Collège pourra autoriser l'étudiant à suivre des cours préalables ou des cours d'appoint en même temps que des cours du programme visé;
 - Avoir obtenu un résultat jugé suffisant par le Collège à la suite d'un test, une entrevue ou un examen.

Pour être admissible à ce programme d'études, les candidats étrangers doivent être référés par l'OTIMROEPMQ.

Étapes de la démarche

Étape 1

Si vous n'avez pas encore contacté l'OTIMROEPMQ, prière de le faire à l'adresse suivante : admission@otimroepmq.ca. Vous obtiendrez l'information nécessaire sur la procédure que vous devrez réaliser pour être référé au Collège Ahuntsic.

Étape 2

Préparation et dépôt du dossier de candidature au Collège Ahuntsic

Toute personne répondant aux conditions d'admission peut présenter une demande pour participer à une démarche de RAC. Pour ce faire, outre les documents déposés à l'OTIMROEPMQ et qui seront transmis au Collège Ahuntsic, elle doit fournir les documents additionnels suivants et les joindre à sa demande :

- Le formulaire de demande d'admission réservé spécialement à cet effet dûment rempli et signé; (cliquer sur le lien en rouge dans le carré "Ce qu'il faut savoir")
- Le curriculum vitae;
- Le certificat de naissance (avec le nom et le prénom des parents);
- Les documents relatifs aux études et au statut au Québec :

Pour une personne née en dehors du Canada :

- Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si vous ne fournissez pas une preuve qui permet d'établir que vous avez le statut de résident du Québec au sens du « Règlement sur la définition du résident du Québec ».
- Les plans de cours suivis pouvant donner lieu à des substitutions ou équivalences (autres que dans le domaine radiodiagnostic, ces derniers étant présentés dans les documents du dossier à déposer à l'OTIMROEPMQ);
- Une confirmation du ou des emplois occupés en relation avec le programme. Ce document doit indiquer le nombre d'heures travaillées;
- Le paiement de frais de 90 \$ pour les droits d'admission. Ce montant est non remboursable.

Date limite de dépôt de ces documents additionnels au Collège Ahuntsic : 3 septembre 2021 pour la Cohorte 1, et 13 décembre pour la Cohorte 2

Adresse courriel : rac@collegeahuntsic.qc.ca

Étape 3

Validation de la candidature

- Test d'appréciation du français;
- Autoévaluation des compétences. Cet exercice, réalisé par le candidat, vise à évaluer le niveau de maîtrise de chacune des compétences du programme;
- Entrevue de validation. Un spécialiste du département de radiodiagnostic et un conseiller RAC rencontreront le candidat pour approfondir l'autoévaluation et préciser davantage certains aspects de la démarche.

Étape 4

Verdict d'admission

Le Collège remettra une lettre d'admission au candidat ayant déposé son dossier de candidature et ayant complété les étapes de validation de candidature.

Étape 5

Accueil

Une rencontre d'accueil marquera le début de la démarche. Une feuille de cheminement personnalisé indiquant les compétences reconnues et celles qui sont à démontrer lui sera remise.

Étape 6

Évaluation des compétences

De façon séquentielle, chacune des compétences sera évaluée à l'aide de différents outils : exercices écrits, questionnaires, travaux personnels, entretiens avec un spécialiste, stages en milieu clinique, etc.

Étape 7

Formation manquante

Si l'évaluation des compétences met en évidence la non-maîtrise de certains éléments, le candidat se verra offrir de la formation pour combler ces lacunes et permettre l'atteinte des compétences.

Diplomation

Reconnaissance officielle

Le diplôme de l'**AEC Intégration à la profession de technologue en radiodiagnostic** est remis lorsque l'ensemble des compétences du programme sont démontrées.

Dossier

Le dossier des candidats dont la candidature n'aura pas été retenue sera conservé par le Collège.

Frais

Droits d'admission :	90 \$ (non remboursables)
Frais pour l'évaluation des compétences du programme :	75\$ par compétence, pour un maximum de 450\$*
Cours complet à suivre, 142-254-AH :	50,50\$
Cours complet additionnel à suivre, au besoin :	48,00\$ par cours

*La compétence AF71 divisée en parties a) et b) ne constitue qu'une seule compétence au vu des frais.

Modalités de paiement

Les droits d'admission de 90 \$ sont payables au moment du dépôt de votre dossier de candidature.

Le montant relié à l'évaluation des compétences est payable en deux versements, le premier au début de la démarche et le second à la moitié des compétences démontrées. Vous aurez 10 jours pour effectuer vos paiements.

Les droits d'inscription pour les cours complets éventuels seront payables lorsque vous y serez inscrit.

Tous les paiements se font de façon électronique.

Vous pouvez consulter le document « *Description du programme AEC Intégration à la profession de technologue en radiodiagnostic (CLE.00)* » pour plus de détails sur chacune des compétences du programme, en cliquant sur le lien à cet effet dans la même page sur le site Web du Collège Ahuntsic.

Contactez-nous pour toute question !

514 389-5921 poste 2969

rac@collegeahuntsic.qc.ca